6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik

Interdit à Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 novembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 19 avril 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0092

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.